



Echiquier Positive Impact Europe

**FR0010863688 - FR0013286911 - FR0013299294 - FR0013392438 - FR001400BFK5-
FR001400PHE4 - FR0014013F00 - FR0014013BZ2**

Vous êtes actionnaire du compartiment Echiquier Positive Impact Europe géré par La Financière de l'Echiquier et nous vous remercions de votre confiance.

Nous tenons à vous informer de la mise à jour de la documentation réglementaire pour intégrer les évolutions décrites ci-dessous. Ces modifications seront applicables à compter du 14.04.2026.

➤ Introduction d'un mécanisme de swing pricing

Dans le cadre des évolutions réglementaires relatives à l'introduction des outils de gestion de la liquidité et afin de renforcer la protection des porteurs de parts de ce fonds géré par la Financière de l'Echiquier, la société de gestion a pris la décision de mettre en place un mécanisme de swing pricing venant s'ajouter à celui de plafonnement des rachats, d'ores et déjà en place au sein du fonds.

Le mécanisme de Swing Pricing a pour but de protéger le fonds et ses porteurs des impacts de fortes entrées ou sorties de capitaux. Ainsi, les coûts totaux de réaménagement induits par les flux nets de souscriptions et rachats sont affectés à la valeur liquidative du fonds qui servira au règlement desdits flux.

Ce mécanisme est destiné à être utilisé en situation normale de marché et permet de veiller au traitement équitable des porteurs. Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que la volatilité de la valeur liquidative du fonds peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme de swing pricing.

➤ Evolution de la méthodologie de calcul du taux d'investissements durables

Dans la continuité du travail d'harmonisation des méthodologies d'analyse extra-financière des fonds gérés par les sociétés du Groupe LBP AM, le taux d'investissement durables sur lequel le compartiment s'engage est amené à évoluer.

Jusqu'à présent, le compartiment Echiquier Positive Impact Europe s'engageait à maintenir un taux de 100% d'investissements durables. L'assiette de calcul de ce taux excluait jusqu'à lors les liquidités et équivalents, ce ne sera désormais plus le cas.

Sur cette nouvelle base, le Fonds s'engagera désormais à détenir au minimum 80% d'investissements durables, liquidité et équivalents compris.

Il est important de souligner que la part d'investissements considérés comme non durables au regard de la méthode d'analyse appliquée fera l'objet d'un suivi renforcé par le Conseil d'administration de la SICAV ECHIQUIER IMPACT, composé d'administrateurs indépendants. Celui-ci veillera à ce que la part d'émetteurs non durables demeure cohérente avec l'approche d'investissement à impact que le Fonds tend à appliquer.

➤ **Informations sur les frais de gestion financière**

Un paragraphe sur les frais de gestion financière relative aux conflits d'intérêts a été introduit dans le prospectus de votre fonds. En effet, une partie de ces frais peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation/référencement directs ou indirects (distributeurs et sous distributeurs dans le cas de chaînes de distribution). Vous trouverez plus d'informations sur ce mécanisme dans le prospectus du fonds.

Cet ajout ne constitue en aucun cas, une modification de la structure tarifaire de votre fonds. Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé (DIC) du Fonds, disponible sur le site internet (www.lfde.com).

Nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller habituel pour toute demande d'information complémentaire concernant ces modifications ou plus globalement vos placements financiers. Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

La Direction Générale de la Financière de l'Echiquier